

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 1<sup>er</sup> avril 2025 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 25 mars 2025

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 21  
Nombre de pouvoirs : 7  
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Francis LEFEVRE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2025-04-05**  
**BUDGET GENERAL – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, concernant les opérations immobilières réalisées par les Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2024 doit faire l'objet d'une information lors du Compte Administratif de la même année.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune :

**Acquisitions réalisées en 2024 :**

**NEANT**

**Cessions réalisées en 2024 :**

- **PARCELLE BE 110 - rue des Marronniers**

Cette parcelle d'une superficie de 253 m<sup>2</sup> et située entre 2 parcelles lui appartenant, a été cédée à l'OPAC. (délibération DEL2023-10-14)  
Le prix de cession a été fixé à 4.000 €.

- **IMMEUBLE sis 82 rue Nationale**

Cet immeuble d'une superficie de 307 m<sup>2</sup> a été cédé à la Communauté de communes du Pays de Valois au prix de 468.000 €.

La Commune a également délibéré en 2024 pour la vente des parcelles ZH 252 et ZH 254 mais cette vente ne sera réalisée qu'en 2025.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2024 tel que détaillé ci-dessus,

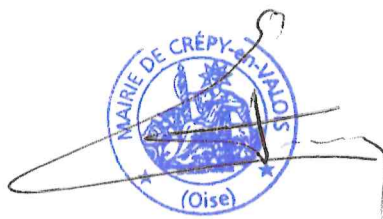
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 07 AVR. 2025

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20250401-DEL2025-04-05-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025